

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PAU

- AIDE JURIDICTIONNELLE -

Place de la Libération
64034 PAU cedex
Tél : 05.59.82.46.28
05.59.82.46.44
Fax : 05.59.82.46.96

SERVICE DE LA JUSTICE

LETTRE

PAU CEC
PYRENEES-ATLANT.
18-01-06
261 00 030995
8768 649650

CRV
LAPOSTE
000,53
31 126305

LETTRE

M^{lle} André Laborie
2, rue de la Forge
31650 St. Orens

Bureau d'Aide Juridictionnelle

Place de la Libération
64034 PAU CEDEX
05 59 82 46 28

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ : 2005/007704

Section - Division : 1 - 02
Date de la demande : 23/12/2005
Numéro R.G. :
Avocat: Me LABORIE

Monsieur NARDOU Jean Yves
5 avenue Kennedy, Carlitos 1, entrée 2
64000 PAU

DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE COMPLÉTIVE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Vu la désignation d'auxiliaire(s) de Justice par M. le Bâtonnier ou M. le Président de la Chambre départementale des Huissiers,

COMPLÉTONS, le 18 janvier 2006, par la désignation d'auxiliaire(s) de justice, la décision en date du 12/01/2006 sur la demande présentée le 23/12/2005 par :

Monsieur NARDOU Jean Yves
5 avenue Kennedy, Carlitos 1, entrée 2
64000 PAU

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : juge de l'exécution injonction de payer (Code procédure 250)

Contre :

GROUPAMA GRAND EST
30, Bld de Champagne
BP 97830
21078 DIJON CEDEX

devant TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE PAU.

Le Président du bureau d'aide juridictionnelle, ou le Vice-président du bureau, en l'absence ou empêchement du président, après en avoir délibéré,

CONSTATE :

que le demandeur bénéficie du RMI

EN CONSÉQUENCE :

Accorde l'aide juridictionnelle totale pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.

Dit que le bénéficiaire sera assisté par Maître André LABORIE, Avocat, 2, rue de la Forge 31650 SAINT ORENS qui a accepté de prêter son concours.

Dit que Maître Huissiers De Justice Associés SCP ESTIVAL - BUREAU-, ZA Rue de Colmar BP 67 21072 DIJON CEDEX Huissier dans le ressort de Côte d'Or prêtera son concours au bénéficiaire.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT ou
LE VICE-PRÉSIDENT
P/ LE Président empêché

*Copie Conforme
BAJ-PAU*

Informations destinées à la CARPA

Date décision : 12/01/2006

N° BAJ : 64445 / 001 / 2005/007704

Avocat : LABORIE André Toulouse

Type de procédure : AJ Code procédure : 250

Objet : injonction de payer

Affaire : NARDOU Jean Yves C/ GROUPAMA GRAND EST

Type de décision : Première décision

Provision versée par le client : Euros

Décision : 7

N° Rôle :